



A la suite de notre communication précédente, la CFDT a essayé laborieusement de démentir nos propos. Elle nous qualifie de menteurs, ce que nous ne pouvons pas tolérer. Alors, désolés, nous sommes obligés de prouver que les menteurs, ce n'est pas nous ! Et ce, en nous appuyant sur des documents validés ou écrits... par la CFDT ! ... et en espérant que cette communication marque la fin de ces échanges.

Ni la CGT, ni l'UNSA, ni la CGC n'ont signé l'accord d'intéressement. Pour notre part, nous estimions impossible d'atteindre le niveau des indicateurs et percevoir un intéressement aussi significatif que celui des autres sociétés du groupe. La CFDT, elle, était persuadée que l'accord délivrerait beaucoup plus...

Voici ci-dessous un extrait du tract CFDT du 29 juin 2016 :

En reprenant la communication syndicale, tous les paliers 1 sont atteints à fin avril 2016. Si ces indicateurs se maintiennent jusqu'à la fin de l'année, l'intéressement 2017 délivrerait donc 1400€ en moyenne par personne (sans compter l'indicateur relatif aux résultats nets de nos membres). Oui, la CFDT assume sa signature et assu-

Intéressement sur l'exercice 2016



Message d'information de Thierry Martel à l'ensemble des salariés de Groupama S.A.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'une prime d'intéressement vous sera versée au titre de l'année 2016, en application de l'accord signé en juin de cette même année par l'ensemble des organisations syndicales.

Cet accord d'intéressement a pour objet de reconnaître la contribution des collaborateurs de Groupama S.A. aux résultats et à la performance du Groupe et de leur entreprise. Il s'applique à tous les salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté et présents au cours de l'exercice concerné.

Pour 2016, l'application des critères retenus permet le versement d'un intéressement à un bon niveau avec une prime moyenne de 3 000 €, malgré les événements climatiques importants qui ont impacté notre ratio combiné non vie et n'ont pas permis le déclenchement de ce critère.

Je tiens à vous remercier pour votre engagement dans l'atteinte de nos objectifs de développement rentable et d'efficacité opérationnelle, que traduisent les critères de l'intéressement.

Des informations complémentaires vous seront communiquées par courrier début mai. Elles vous préciseront le montant de votre prime individuelle d'intéressement, les modalités et calendriers de versement, ainsi que les possibilités d'affectation sur les plans d'épargne salariale (PEE et PERCO).

Bien cordialement.

mera pendant trois ans cet engagement en faveur des salariés du GIE.

Pour nous, une somme de 1400€ (selon les données de la communication syndicale) n'est pas une somme ridicule. Elle permettra en plus à un grand nombre de collègues de bénéficier d'un abondement sur un support d'épargne salariale."

Beaucoup était attendu de la part du seul syndicat signataire ! Nous rappelons que l'intéressement G2S de cette année sera inférieur à celui de l'année dernière, tandis que l'intéressement de GSA, de GGVI... caracole très haut, très loin du nôtre.... Voir la copie d'écran de l'intranet de GSA il y a quelques jours.

la cgt
GROUPAMA

Nos Salaires

On ne veut pas continuer à être payé avec des queues de cerises

NOUS

On veut les cerises

Augmentez nos salaires !!



Vérités alternatives !

Sur **Campus et l'expertise en phase 1** (principe du déménagement, notamment l'impact sur les temps de transports), nous vous informions que seule la CGT avait demandé une expertise. Nous comptons nous appuyer pour demander des aménagements du temps de travail, une augmentation des indemnités. Expertise refusée par la CFDT et la CGC. Vous prendrez connaissance d'extraits du procès-verbal de la première instance de l'ICCHSCT du 8 novembre 2016 :

"

.../...

Frédéric Léonzi (inspecteur du travail) a souhaité rappeler l'utilité d'une expertise, dès la phase 1, afin d'apporter un éclairage important de la part d'un spécialiste sur le plan de l'évaluation des risques psychosociaux en amont, notamment pour les sites les plus éloignés. Sans opposer direction et salariés, cette expertise apporterait à tous.

.../...

Laurent Nicolle (représentant syndical CFDT) a indiqué que la CFDT avait bien compris qu'il y avait deux phases dans le projet, une première assez générale sur le lieu d'implantation et une seconde plus précise, et a **indiqué être plus favorable à désigner un expert lors de la phase 2**, afin de disposer d'informations plus précises pour les collaborateurs concernés.

.../...

Carole Cauzard (CGT GSA) a souligné que tout le projet découlait de la localisation, et que dans un déménagement il n'y avait pas de phase 1 et phase 2, mais qu'il s'agissait d'un seul et même projet.

.../...

Carole Cauzard, pour la CGT, a demandé de refaire le vote **pour préciser la compétence de l'expert et élargir l'expertise aux phases 1 et 2**.

La résolution suivante est soumise au vote « l'expert est désigné **pour la phase 2** du projet, sous réserve que la Direction apporte les réponses aux questions de l'instance de coordination des CHSCT et du CCE. Un vote majoritaire pourra le cas échéant déclencher l'expertise dès la phase 1 ».

Sur cette résolution :

- 13 votes favorables (CFE-CGC et CFDT)
- 3 votes défavorables (CGT)

(La CGT votant contre, car elle voulait que l'expertise porte sur la phase 1 et 2)

La CFDT ne peut donc pas écrire qu'elle était favorable à une expertise sur la phase 1 (implantation et mesures d'accompagnement). Il est à noter que l'expert, nommé que sur la dernière phase, ne peut pas travailler sur les conséquences de l'implantation : temps de transport augmenté, fatigue... puisque un avis a déjà été rendu en phase 1.

Les enjeux à venir sont extrêmement importants :

Au niveau national, des candidats régressifs ont en ligne de mire les droits des salariés, des retraités .

Au niveau Groupama, nos conditions de travail se dégradent. Nos salaires n'augmentent pas.

La CGT G2S veut continuer à travailler avec tous les syndicats à la défense des salariés.

**C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER**

